



L'ECHO DU THONAC



BULLETIN N°60 JANVIER 2021

Les contraintes sanitaires liées à la pandémie de COVID ne nous permettront pas cette année d'organiser les traditionnelles cérémonies de vœux à la salle des fêtes communale.

Le Maire Christian GARRABOS, le Conseil Municipal et le personnel communal, ont donc choisi de vous adresser leurs vœux de santé, réussite, joie, bonheur via l'Écho du Thonac.

EMPLACEMENT CONTAINERS

Dans le cadre de l'évolution du ramassage des ordures ménagères par le SICTOM, nous sommes dans l'obligation de revoir les lieux où se situeront les futurs bacs.

En effet, dans un désir de réduction des coûts et d'optimisation des ramassages, il nous est conseillé de rassembler l'ensemble de nos containers sur la place de l'école.

Nous sommes conscients que cette solution ne satisfera pas l'ensemble de la population, mais les solutions idéales ne sont pas pléthore.

Il est prévu que des responsables du SICTOM viennent, lorsque les conditions sanitaires nous le permettront, nous présenter la solution retenue et répondre à vos questions.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de la situation.

EMFOUISSEMENT DES LIGNES (FILS NUS)

+ Dans le secteur du Coustal et de Peyruge, la première phase d'enfouissement des lignes est terminée. Lors de la seconde phase à venir, les nouveaux branchements vont être réalisés ainsi que le démontage des lignes existantes.

+ Dans le secteur de la Combe Saint-Peyre, le début des travaux est enfin programmé en ce début d'année.

+ Dans le secteur du Chamboulet, Lavergne et la Girbodie, l'étude de faisabilité et technique est en cours, les travaux suivront en fin d'année ou début de l'année prochaine.

FIBRE OPTIQUE A THONAC

Les travaux d'infrastructure pour le déploiement de la fibre vont se poursuivre sur l'ensemble de la commune au cours du 1^{er} semestre 2021.

C'est le Syndicat Périgord Numérique qui est en charge du dossier et qui a confié les travaux à l'entreprise SPIE. Dans un premier temps, son rôle est de permettre le raccordement des usagers en proposant ce service en limite de chaque propriété.

Au-delà, chaque usager aura en charge la négociation pour le raccordement jusqu'à sa box avec l'un des opérateurs. Le coût moyen de ce type d'opération devrait être de 150 euros, mais bien sûr, il sera fonction de la longueur.

Dès que les travaux en cours seront réceptionnés (en principe fin 2021), il sera donc possible de souscrire un abonnement à Thonac.

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 23 octobre 2020

Délibération portant sur dénomination des voies - tableau des voies et des chemins (dans le cadre de l'adressage)

DM 2 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET DE LA COMMUNE

Admission en non-valeur (créances irrécouvrables Exercice 2009 - 2010 - 2011)

Délibération portant sur la création d'un emploi d'agent recenseur

Délibération rectifiant la délibération n° 2020/48 du 09/09/2020 pour erreur matérielle, fixant le tableau des effectifs des emplois permanents.

Conseil Municipal du 13 novembre 2020

Délibération portant sur le classement en « voirie classée au domaine public communal » de chemins ruraux dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2021 (ajout de 6,853 km non comptabilisés précédemment).

Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Délibération relative au Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) - Convention avec la CCVH (Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme) pour l'instruction des demandes d'autorisations relatives à la publicité extérieure.

Délibération relative au transfert de compétence « Autorité Organisatrice des transports » (AOM) à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

Délibération portant sur renouvellement de l'adhésion au contrat de groupe d'assurance des risques statutaires du personnel proposé par le Centre de Gestion de la Dordogne

*Délibération portant sur le renouvellement du contrat de location à titre précaire - rez-de-chaussée du Presbytère
(Les délibérations sont consultables en mairie aux heures d'ouverture)*

HOMMAGE

Le Président de la République, Emmanuel Macron a décrété une journée de deuil national en hommage à Valéry Giscard d'Estaing, décédé le 2 décembre.

La commune s'est associée à cet hommage le 9 décembre 2020 en mettant les drapeaux en berne à la Mairie.

COLLECTE DES COORDONNEES PERSONNELLES ET RGPD

Lors de notre élection, l'un de nos objectifs était de vous transmettre diverses informations rapidement, dans le respect d'une transition écologique. Afin de dresser une liste de diffusion, il nous est nécessaire de collecter vos courriels, adresses et téléphone pour vous communiquer :

- les comptes rendus municipaux,
- les coupures d'électricité, d'eau,
- les réunions publiques...
- l'Echo du Thonac
- les avis de décès,

Pour ce faire, un élu passera à votre domicile pour vous faire remplir un formulaire afin de collecter vos données personnelles. Ces données seront enregistrées dans un fichier informatisé, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Elles seront utilisées strictement à des fins de diffusion des informations municipales et ne seront pas communiquées à des tiers.

LUTTE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE

Devant la recrudescence de cas de grippe aviaire en Europe dans l'avifaune sauvage, tout détenteur de volailles ou autres oiseaux captifs destinés à une utilisation non commerciale devra confiner ses volailles ou installer des filets de protection sur sa basse-cour.

Pour avoir les détails des mesures à mettre en place, veuillez vous connecter sur : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

ou contacter Laurence VALLEE (06 31 36 39 21 - valleelaurence24@gmail.com)

Il est utile de rappeler que le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux », est obligatoire.

Cette obligation a été fixée par l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre la grippe aviaire.

Les maires doivent tenir à disposition des préfets, pour leur commune, « la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune ».

Sont concernés tous les « détenteurs non commerciaux » de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur. Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa 15472*02 à retourner à la mairie. Ce formulaire est disponible en mairie ou en vous connectant sur le lien suivant :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15472.do

LA LEGENDE DU LEBEROU

Les légendes sont issues pour la plupart du Moyen Age et ont exercé un pouvoir de fascination depuis lors et qui perdure de nos jours.

Ce sont des récits populaires d'histoires merveilleuses, déformées par l'imagination.

Celles qui mettent en scène le loup-garou n'échappent pas à la règle et on le retrouve avec des variantes dans tout le fond légendaire français.

A la base, il s'agit d'un sorcier frappé d'une malédiction. Homme normal durant la journée, il est métamorphosé la nuit, contraint par sa malédiction. Pour expier ses fautes, le sorcier, dès la tombée de la nuit se revêt d'une peau de loup et, sous cette apparence, doit courir la campagne jusqu'au lever du jour. Chaque nuit il lui faut faire le tour de sept paroisses et passer sous sept clochers à quatre pattes avant de pouvoir rentrer chez lui et retrouver sa forme normale d'homme. Le risque, s'il n'y parvient pas, est de se transformer en la bête dont il porte la peau. Il est également bien connu comme jeteur de mauvais sorts.

Selon les régions, le loup-garou porte de nombreuses variantes de noms tels que lèbèrou (avec 2 R), brou ou loup-brou, galipote, bieude, mauloup...

En Périgord, le lèbèrou (un seul R) ou loubèrou est le personnage de conte le plus connu. Particularité, il se vêt d'une peau de mouton ou de lièvre et quand il s'agit d'une femme, ce qui est extrêmement rare, elle entre dans la peau d'une chèvre.

La transformation du lèbèrou s'opère toujours près d'une fontaine. C'est ainsi que dans notre environnement proche, les lèbèrous se réunissent à la fontaine de la Coustellerie à Plazac.

Le premier plaisir auquel s'adonne le lèbèrou est de se faire porter. D'un bond, il saute sur les épaules de la personne qu'il rencontre et se fait porter où bon lui semble sans que sa victime parvienne à s'en débarrasser.

Son plus grand plaisir est de sauter au cou des filles qui sortent à la nuit tombée et de les embrasser en dépit de leurs protestations. Quoique maléfique, le lèbèrou n'est pas foncièrement mauvais et le jour il redevient un bon père de famille ou une belle jeune fille.

Nul doute que ce personnage a été imaginé pour inciter les enfants et les jeunes filles à rentrer bien sagement chez eux avant la nuit.

CIRCULATION EN DORDOGNE

Au cours du 1^{er} trimestre 2021, le département rétablira la vitesse à 90km/h sur 287 km de routes départementales.

Deux tronçons nous concernent plus particulièrement à savoir :

La RD 704 sur l'axe Montignac - Sarlat

La RD 6089 de Boulazac à Terrasson.

JDC MANQUÉE OU ANNULÉE POUR CAUSE DE CONFINEMENT ?

→ La JDC arrive en ligne



Il est possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site majdc.fr.

La priorité sera donnée à ceux déjà inscrits sur majdc.fr ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement (l'adresse mail devant être encore valide à ce jour) ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN).

Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone recevront une convocation par courrier.

Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser sa JDC en ligne. Les jeunes disposeront de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.

Pour l'instant jusqu'à début Mars 2021, les sessions en ligne permettront aux jeunes au niveau national d'effectuer leur JDC.

Les jeunes qui n'ont pas d'accès internet et ne peuvent effectuer la JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès la reprise des JDC présentielle*.

**Actuellement pas de date de reprise pour les JDC présentielle.*

Pour tout renseignement JDC : <https://www.defense.gouv.fr/jdc/contact-jdc>

ATTENTION L'attestation sur l'honneur d'absence de participation à la journée de défense et citoyenneté (JDC) n'est plus utilisable pour la présentation au permis de conduire depuis le 1^{er} décembre 2020.

RECENSEMENT POPULATION

L'INSEE a décidé, pour des raisons sanitaires, de reporter en 2022 l'enquête annuelle de recensement initialement prévue en 2021.



ELAGAGE PLATANES ET NETTOYAGE STATION D'EPURATION

En ce début d'année nous avons fait appel à l'entreprise Arbo'vital pour procéder à l'élagage de notre fameuse allée des platanes.

Nous les remercions pour ce travail efficace et ce résultat irréprochable.

Pendant cette période, notre adjoint Patrick Le Melledo a de son côté fait grand ménage à la station d'épuration (débroussaillage, tonte et rempaillage).



11 novembre 2020

C'est dans des conditions très particulières que s'est déroulée la cérémonie de commémoration de la Victoire et de la Paix en hommage à tous les « Morts pour la France ».

Compte tenu de la pandémie et du respect des gestes barrières, c'est un groupe restreint qui s'est réuni le 11 novembre 2020 devant le monument aux morts de notre commune pour rendre hommage aux enfants de Thonac et de toute la France qui ont donné leur vie pour défendre notre nation et nos libertés.



REMERCIEMENT

Un habitant de la commune a réalisé en fin d'année 2020 une série de photos aériennes du village.

Il a gracieusement cédé à la commune les droits de communication que nous mettons en œuvre dans le cadre de la promotion de Thonac.



ETAT CIVIL

DECES:

- **VARINOIS JEAN** Né à Nesles-la-Vallée le 09/06/1932
Décédé à Sarlat le 24/11/2020
- **CHAMPEIMONT GABRIEL** Né à Thonac 05/07/1932
Décédé à Trevenans (90) le 03/12/2020

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE RESPONSABLE DE PUBLICATION : HAROLD ECLAIRCY